

CC IMMO

BAREME D'HONORAIRES

Transactions : Vente Habitations, vente de locaux commerciaux ou professionnels, vente de terrains à bâtir, cession de fonds de commerce.

Honoraires de négociation :

De 1 euro à 20 000.€.....	forfait 4000.€ TTC
De 20 001.€ à 50 000.€.....	16% TTC
De 50 001.€ à 75 000.€.....	12% TTC
De 75 001.€ à 100 000.€.....	11% TTC
DE 100 001.€ à 125 000.€.....	10% TTC
De 125 001.€ à 150 000.€.....	8% TTC
De 150 001.€ à 200 000.€.....	7.50% TTC
De 200 001.€ à 300 000.€.....	7% TTC
De 300 001.€ à 400 000.€.....	6.00% TTC
De 400 001.€ à 500 000.€.....	.6% TTC
De 500 001.€ à 1 000 000.€.....	...5.50% TTC

BAREME Agence location / Gestion

Partenariat GESTION avec ma GESTION LOCATIVE (RCS 499 472 819) Plateforme de Gestion Nationale

Honoraires de Gestion : voir notre barème de gestion ci-dessous.

Honoraires de location à la charge du propriétaire : 1 mois de loyer charges comprises.

Info : Depuis le 15 septembre 2014, Les honoraires dus par le locataire sont plafonnés et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi Alur – décret N)2014-890).

EN ZONES «TRES TENDUES» : 12. €TTC/m² de surface Habitable

EN ZONES TENDUES : 10.€TTC/m² de surface Habitable

HORS ZONES TENDUES : 8.€TTC/m² de surface habitable

A ces honoraires s'ajoutent éventuellement ceux relatifs à la réalisations de l'état des lieux par le professionnel, si tel est le cas, un plafond unique est alors appliqué quelle que soit la zone : 3.€/ m² de surface habitable.